

PROCES-VERBAL DE LA REUNION CONJOINTE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE ET DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL DU 26 NOVEMBRE 2019.

Pour la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité :

Présents :

M. Olivier MAUEN, Président,
M. Moustapha NASSIRI (E), Mme Brigitte WIAUX (S), Mme Christine MOULAERT-PAILLET (E),
M. Claudio PERNECHELE (S1), M. Bernard SCHREUER (E), M. Jean-Christophe MOUREAU (S1),
M. Didier CLOOS (S2), M. Sébastien ROSSITTO (S3), Mme Mireille GODEFROID (E), M. André TITS (S1),
M. José RIGAUX (S2), M. Cyril GROSJEAN (E), M. Frédéric HEYNEMAN (S2), Mme Nadia SERVAYE (S1),
M. Julien VANCASTER (S2),
Mme Carole GHIOT, Bourgmestre en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme,
M. Lionel ROUGET, Echevin en charge de la Mobilité,
Mme Ir. Arch. Myriam HAY, Chef des services techniques, Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme,
Mme Carine MORSAIN, Secrétaire.

Excusé : M. Yves HERGOT (E).

Pour la Commission Locale de Développement Rural :

Présents :

Mme Brigitte WIAUX, Première Echevine, Présidente,
Mme Carole GHIOT, Bourgmestre (E), M. Lionel ROUGET, Echevin (E), M. Moustapha NASSIRI, Conseiller communal (E), Mme Evelyne SCHELLEKENS, Conseillère communale (S), M. Freddy GILSON, Conseiller communal (S), M. Claude SNAPS, Conseiller communal (E),
M. Stéphane ROUGET (E), M. Freddy KELEMAN (E), Mme Marie-Claire du BOIS de VROYLANDE (E), M. Roland HANSET (E), Mme Viviane CHERPION (E), M. Léon CUVELIER (S), Mme Antoinette de LICHTERVELDE (E), M. Julien TAYMANS (E), M. Thomas VANDER BRACHT (E),
M. Emmanuel PAYE, Animateur du Centre Culturel de Beauvechain,
Excusé : M. Serge HENNEBEL (E).

1. Introduction.

Monsieur Lionel ROUGET, Echevin de la Mobilité, ouvre la séance à 18 heures 50 minutes.
Il tient à préciser que la présente réunion vise à débattre d'une mobilité stratégique pour l'ensemble du territoire de la commune et non pas de cas particuliers.

2. Présentation du rôle de la Police en matière de sécurité routière par Monsieur Laurent BROUCKER, Chef de corps de la Zone de Police Ardennes brabançonnnes.

Monsieur Laurent BROUCKER précise que la Zone de Police Ardennes brabançonnnes regroupe quatre communes : Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau et Incourt.

Des chaussées régionales coupent ces quatre communes.

Un service circulation a été créé en 2015 au sein de la Zone de Police Ardennes brabançonnnes.

Le rôle de ce service d'intervention est la réalisation de contrôles spécifiques du respect du Code de la Route.

Il insiste sur l'importance primordiale du respect du Code de la Route qui garantir la sécurité pour tous les usagers.

Le plan zonal de sécurité a permis de réaliser une analyse des différents problèmes récurrents dans les quatre communes de la Zone.

Le projet majeur est de diminuer le nombre d'accidents avec blessés ou décès, notamment par l'augmentation des contrôles de vitesse et d'alcoolémie.

3. Présentation du nouveau PCM et de l'ancien PiCM par Madame Brigitte WIAUX, Première Echevine, Présidente de la Commission Locale de Développement Rural et Monsieur Vincent BULTEAU, Conseiller en Environnement et en Mobilité.

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) / Agenda 21 Local, pour la période 2012-2021, a été approuvé par le Conseil Communal, en sa séance du 12 mars 2012.

Par arrêté du 13 décembre 2012, le Gouvernement wallon a approuvé le Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local de la commune de Beauvechain; il a été publié au Moniteur belge le 10 janvier 2013.

Le Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local, notamment à la suite des consultations villageoises, a établi une liste de 23 projets programmés sur une période de 10 ans, permettant de rencontrer 18 objectifs déterminés selon 4 axes.

L'axe 3 est la mobilité.

La fiche projet I.5 du PCDR/Agenda 21 Local est la réalisation d'un plan communal de mobilité modes doux et d'un schéma d'aménagement pour les usagers lents.

La réalisation du plan communal de mobilité axé modes doux répond aux objectifs du développement durable à l'échelle locale.

Le Plan intercommunal de Mobilité de Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau et Incourt (PiCM) a été adopté définitivement par le Conseil communal le 24 avril 2006.

Selon l'article 12 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2004 relatif au financement de l'élaboration de plans communaux de mobilité et de la mise en œuvre de plans communaux de mobilité et de plans de déplacements scolaires, les Plans (inter) Communaux de Mobilité ont une validité de 12 ans et il y avait lieu par conséquent d'actualiser le PiCM existant en un PCM.

Le Collège communal, en sa séance du 19 septembre 2016, a décidé de réaliser un Plan communal de mobilité modes doux, de prendre en charge l'étude et le suivi du Plan communal de Mobilité modes doux dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural et de faire appel à un bureau d'études spécialisé en mobilité.

Une réunion a été tenue le 21 décembre 2016 regroupant la Direction Générale Opérationnelle de la mobilité et des voies hydrauliques du Service Public de Wallonie, la Direction de la Planification de la Mobilité, la Fondation Rurale de Wallonie, les autorités locales, le Service communal du Cadre de Vie, ayant pour objectif de présenter l'ensemble de la démarche visant à actualiser le PCM dont l'accent sera mis sur les modes doux.

Le Collège communal, en sa séance du 16 janvier 2017, a décidé de solliciter le Ministre de la Mobilité et la Direction Générale Opérationnelle de la mobilité et des voies hydrauliques du Service Public de Wallonie (DGO211), Direction de la Planification de la Mobilité, pour entamer la procédure d'actualisation du Plan Communal de Mobilité (PCM), dont l'un des axes principaux sera l'étude des modes doux.

Le Ministre de la Mobilité a confirmé le 06 février 2017 la réception de la demande d'actualisation du Plan Communal de Mobilité et a renseigné sa transmission à la Direction Générale Opérationnelle de la mobilité et des voies hydrauliques.

Par courrier électronique du 01 mars 2017, Madame Bernadette GANY de la Direction Générale Opérationnelle de la mobilité et des voies hydrauliques du Service Public de Wallonie (DGO211), Direction de la Planification de la Mobilité informait les autorités communales que le cabinet du Ministre DI ANTONIO a chargé son administration par courrier officiel de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité de Beauvechain, avec un axe principal « modes doux », et que la première étape est de rédiger le pré-diagnostic qui, une fois finalisé, devra être joint au cahier des charges.

Sous approbation du Gouvernement wallon, une convention de collaboration devait être établie entre la Direction Générale Opérationnelle de la mobilité et des voies hydrauliques du Service Public de Wallonie (DGO211), Direction de la Planification de la Mobilité et la commune de Beauvechain.

Une liste d'instances a été établie de manière conjointe entre le Service Public de Wallonie (DGO211), Direction de la Planification de la Mobilité et le Collège communal afin de solliciter leurs avis sur le présent pré-diagnostic.

La Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité devait être consultée dans les plus brefs délais sur base du pré-diagnostic et son avis devait être transmis au Service Public de Wallonie (DGO211), Direction de la Planification de la Mobilité afin qu'il soit intégré dans la version finale du document.

Ce pré-diagnostic a été présenté lors de la réunion conjointe de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité et de la Commission Locale de Développement Rural du 30 mai 2017.

Le pré-diagnostic implémenté des différents avis consultés a été joint au cahier des charges du marché de services conjoint visant à désigner le bureau d'études spécialisé en mobilité, chargé de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité.

Le projet de convention de marché a été transmis le 19 avril 2017, par Madame GANY du Service Public de Wallonie (DGO211), Direction de la Planification de la Mobilité en date du 19 avril 2017.

Le Conseil communal, en sa séance du 29 mai 2017, a décidé d'approuver la convention avec le Service Public de Wallonie pour l'actualisation du Plan Communal de Mobilité de Beauvechain, avec approfondissement du volet "modes doux".

Le Conseil communal, en sa séance du 29 avril 2019, a approuvé le cahier des charges du marché de services relatif à la désignation d'un auteur de projet chargé de l'actualisation du Plan communal de mobilité de Beauvechain, avec approfondissement du volet "modes doux" soumis par le Service Public de Wallonie.

Le Service Public de Wallonie procède actuellement à l'analyse des offres en vue de la désignation d'un auteur de projet chargé de l'actualisation du Plan communal de mobilité de Beauvechain.

Entendu les questions, remarques et interpellations des membres présents;

Monsieur Frédéric HEYNEMAN s'interroge sur les voiries régionales ou provinciales et sur le pouvoir qu'aura la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'influer sur le PCM ?

Il lui est précisé que les voiries provinciales n'existent plus; ce sont toutes des voiries régionales. Dans le cadre du PCM, sera créé un Comité technique qui permettra un réel dialogue entre tous les différents acteurs concernés : le Service Public de Wallonie, la Province du Brabant wallon et la commune.

Lors de la réalisation du premier Plan intercommunal de Mobilité, aucune consultation n'a été réalisée. Le nouveau PCM modes doux sera soumis à la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité pour avis consultatif.

De plus, la volonté des autorités communales est de réaliser des consultations villageoises (ces consultations ne sont pas prévues par le Service Public de Wallonie et ne sont dès lors pas subsidiées. Le PCM va permettre de donner une vue d'ensemble sur les différents problèmes liés à la mobilité, quel que soit le type de voiries; les points noirs en seront dégagés, notamment lors des consultations villageoises.

Le Service Public de Wallonie n'impose rien aux communes; toutes les décisions se font en concertation entre les différents pouvoirs.

Monsieur Roland HANSET s'interroge sur la gestion de la mobilité entre communes.

Il est clair que la façon de gérer la mobilité sur chaque commune va influencer sur les communes voisines. La région wallonne et la Province du Brabant wallon gèrent cette gestion au niveau supra-communal.

Le pré-diagnostic établi en 2017 sera représenté aux membres des commissions communales.

Cet outil va permettre de dégager des priorités et de les planifier.

Il peut évoluer; les priorités peuvent changer dans le temps.

4. Présentation des possibilités d'aménagements de sécurité par Madame Corinne LEMENSE, du Service Public de Wallonie Infrastructures et Mobilité, Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des aménagements de voiries.

Voir le power-point de présentation des différents dispositifs ralentisseurs ci-annexé.

Entendu les questions, remarques et interpellations des membres présents;

Monsieur Claude SNAPS s'interroge sur les points suivants :

- 25 % du coût de la réalisation du PCM modes doux est à charge de la commune;
- le PCM doit tenir compte de tous les usagers de la route, y compris du charroi agricole souvent gêné par les dispositifs ralentisseurs;
- les cyclistes n'ont pas tous les droits; eux aussi font preuve d'incivilités.

Monsieur Lionel ROUGET précise qu'en effet, il doit être fait en sorte que tous les usagers puissent emprunter les voiries en toute sécurité.

Monsieur BROUCKER tient à préciser que les accidents liés aux dispositifs de sécurité sont de petits accidents occasionnés par des usagers distraits le plus souvent.

Les accidents graves sont majoritairement dus aux vitesses excessives et à l'ivresse des conducteurs.

Monsieur Roland HANSET tient à préciser que pour remédier à ces problèmes, les radars sont les plus efficaces et qu'ils n'engendrent aucune nuisance, ni pour les usagers, ni pour les riverains.

Monsieur BROUCKER signale que les radars de la zone de police vont être remplacés par des radars plus performants et que des radars supplémentaires vont être placés.

Il signale l'impossibilité de réaliser beaucoup plus de contrôles qu'actuellement au vu de la capacité de la zone de police.

Il insiste sur le fait que chaque conducteur doit être responsable. Il signale qu'il résulte des contrôles de police et de l'analyse des radars que les principaux contrevenants sont les habitants des quartiers où les contrôles sont réalisés.

Monsieur Roland HANSET déplore la multiplication du nombre de panneaux sur les bords des voiries qui distraient les usagers.

Monsieur Didier CLOOS relève les problèmes de circulation et de parcage lors des Fêtes de la Saint-Martin notamment.

Monsieur Lionel ROUGET précise qu'il s'agit là de problèmes ponctuels, réglés au cas par cas par des ordonnances de police.

Monsieur BROUCKER précise qu'il y a un nombre trop élevé d'événements sur les quatre communes et que la zone ne peut y déléguer d'office un service d'ordre, mais qu'en cas de demande des autorités locales, une réunion préalable peut être programmée avec la zone de police.

Le Plan Communal de Mobilité ne va pas aborder des problèmes ponctuels.

A nouveau, le Chef de Corps insiste sur la nécessité de respecter le Code de la Route.

Actuellement, il y a un gros problème de stationnement des véhicules sur les trottoirs, y compris par les parents à proximité des écoles, qui mettent ainsi les enfants en danger.

Un autre problème rencontré est celui du parcage sur les voiries, espace à partager par tout un chacun, qui ne permet plus, à certains endroits, le passage des services de secours.

5. Présentation des aménagements prévus à Beauvechain et conclusions par Monsieur Lionel ROUGET.

La commune dispose d'un analyseur de trafic dont l'analyse de données permet d'objectiver les plaintes des riverains.

A l'entrée du village, rue du Village, des chicanes provisoires ont été placées en test.

Pendant la durée des fêtes de la Saint-Martin, une mesure transitoire de mise en sens unique de la rue de la Bruyère Saint-Martin à Tourinnes-la-Grosse a été prise.

Afin de vérifier l'impact de cette nouvelle mesure, des contrôles de vitesse et de passage des véhicules ont été réalisés par le service Mobilité, sur la portion de la rue la plus large, limitée à 50 Km/H.

Sur l'ensemble des véhicules ayant emprunté la rue (environ 1.500 véhicules) :

- 98 véhicules circulaient à contre-sens; la majorité d'entre eux ayant été induite en erreur par une ou des personnes ayant inversé les panneaux plusieurs fois);
- seul un véhicule roulait au-delà de la vitesse réglementaire, à 53 Km/H;
- la vitesse moyenne des véhicules était de 29,33 Km/H; pour les véhicules roulant à contre-sens, la vitesse moyenne était de 28 Km/H.

Les autorités communales ont reçu des échos positifs des riverains, des parents d'élèves et des professeurs de l'école communale.

La mesure transitoire est donc devenue définitive.

Plusieurs projets vont être réalisés en tests tels que la pose de chicanes, de coussins berlinois, etc...

S'il s'avère que les aménagements provisoires fonctionnent, ils deviendront définitifs.

Comme déjà signalé, des consultations villageoises vont être réalisées.

Il est soulevé le problème du parcage dans les environs du Théâtre des quatre Mains lors des représentations. Il n'y a pas de solution réellement efficace à ce problème car les gens ne veulent plus marcher.

En ce qui concerne le trafic de transit, un premier comptage a été réalisé; il conviendra de réaliser un nouveau comptage plus précis, de visu.

De nombreux points sont à analyser et à débattre tels que l'impact sur les autres communes de la réalisation de travaux par une commune.

Monsieur Lionel ROUGET remercie les différents intervenants et les membres présents.

Monsieur le Président remercie les membres présents.

Il lève l'assemblée à 20 heures 19 minutes.

La Secrétaire,

Le Président,

Carine MORSAIN

Michel ADAMS